

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINTE-MARIE
L'ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES DU LAC STE-MARIE
(L'APEL Sainte-Marie)**

Salle du Mont Avalanche, SAH, samedi le 25 mai 2013, 9h30

PROCES-VERBAL

1. Mot de bienvenue du président.

- M. Jean La Barre, président de l'APEL Ste-Marie, souhaite la bienvenue à tous les participants à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de l'APEL Ste-Marie et les remercie de leur participation.
- M. La Barre indique que l'APEL Ste-Marie a été très active au cours de la dernière année et qu'il est heureux aujourd'hui, au nom des membres du Conseil d'administration, de présenter le rapport annuel sur les dossiers particuliers qui ont été traités et de présenter les priorités de l'APEL Ste-Marie pour la prochaine année.
- Il invite les participants à poser leurs questions en cours de présentation.
- Les participants conviennent que Jean La Barre agira à titre de président d'assemblée et Pierre Grand'Maison en sera le secrétaire.
- M. La Barre souhaite la bienvenue au maire de Saint Adolphe d'Howard M. Réjean Gravel et le remercie d'avoir accepté notre invitation à venir rencontrer les membres de l'APPEL Ste-Marie. De même, il remercie M. Gravel pour sa disponibilité à rencontrer les administrateurs de l'association samedi le 23 février dernier.

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour de la réunion a été transmis avec l'avis de convocation du 3 mai 2013
- Aucun autre sujet n'étant ajouté au point varia, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (Proposeur : M. Yves Boucher. Secondeur : M. Denis Beaulieu)

3. Procès verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 mai 2012

3.1 Révision et approbation

- Dans l'avis de convocation de notre rencontre d'aujourd'hui, M. La Barre président de l'APEL Ste-Marie invitait les gens à consulter sur le site internet de l'association le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 26 mai 2012.
- Les sujets importants discutés lors de cette rencontre étaient:
 - Le rapport annuel de la direction de l'APEL sur les principales activités et principaux dossiers traités au cours de l'année précédente. (Juin 2011 à mai 2012)
 - Le rapport sur la situation financière de l'Association
 - Le rapport sur le sondage réalisé en 2011
 - Le projet d'association des Propriétaires du lac Ste-Marie
 - La présentation des dossiers spéciaux à suivre pour la prochaine année (2012-2013)
 - La nomination et élection des administrateurs pour 2012-2013

- Sur proposition dûment faite et appuyée (Proposeur : M. Alain Creton. Secondeur : M. François Dionne), et à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mai 2012 est approuvé tel que présenté.

3.2 Affaires découlant

- M. La Barre fait le suivi sur deux éléments traités lors de l'assemblée générale de l'année dernière
 - a) Le montant de cotisation annuelle. Jean La Barre informe les participants que le conseil d'administration a décidé de maintenir la cotisation annuelle à 35.00\$ pour la prochaine année.
 - b) Le projet d'association. Le conseil d'administration a donné suite à la proposition de transformer l'APEL Ste Marie en association des propriétaires du lac Ste-Marie et le registre des entreprises du Québec a été modifié en conséquence pour mieux refléter la nouvelle orientation de l'association et son nouveau mandat :
 - **Regrouper et représenter les propriétaires du lac et de ses bassins versants auprès d'organisations publiques et gouvernementales**
 - **Étudier, développer, promouvoir et informer les propriétaires sur les intérêts environnementaux**
 - **Sauvegarder la valeur des investissements immobiliers par la prise de conscience collective de la fragilité du milieu et l'importance d'adhérer aux notions de développement durable.**
 - **Préserver la qualité de l'eau du lac Ste-Marie**
 - **Protéger les berges du lac, ses bassins versants et les paysages en général**
 - **Veiller à la qualité de vie des citoyens sur le territoire**
 - **Collaborer à la mise à jour des règles de sécurité nautique dans le cadre d'un partage équitable du lac**

4. Rapport annuel du Conseil d'administration (2012-2013)

4.1 Présentation des membres actuels du Conseil d'administration

Au nom de l'APEL Ste Marie et de tous ses membres, Jean La Barre président 2012-2013 de l'association remercie les membres du conseil d'administration pour leur dévouement à la cause et pour le support qu'ils lui ont accordé dans la gestion des dossiers de l'APEL Ste-Marie. Il présente les administrateurs aux participants.

M. Jean La Barre	Président	Immobilier
M. Yves Boucher	Vice-président	Entrepreneur
M. Pierre Grand 'Maison	Secrétaire	Ingénieur
M. François Beaudoin	Administrateur	Médecin
M. Alain Creton	Administrateur	Restaurateur
M. Paul André Dupuis	Administrateur	Ingénieur
M. Brian Fahey	Administrateur	Urbaniste
M. Michel Lambert	Administrateur	Comptable
M. Pierre Vézina	Administrateur	Marketing
M. Pierre Latulippe	Administrateur trésorier	Conseiller en orientation

4.2 Rapport sur les activités du Conseil de l'APEL Ste-Marie : Juin 2012 à mai 2013

Pierre Grand'Maison, secrétaire de l'APEL Ste-Marie, présente le rapport annuel 2012-2013 du Conseil d'administration. Il attire l'attention des participants sur les points suivants

a) Réunions du CA :

Le Conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie s'est réuni 5 fois au cours de la dernière année : 17 juin 2012, 23 septembre 2012, 18 novembre 2012, 3 février 2013, et 21 avril 2013.

Le Conseil d'administration a de plus tenu, le 23 février 2013, sa rencontre annuelle avec M. Réjean Gravel, maire de SAH

b-) Les principaux dossiers traités en 2012- 2013

Sur l'eau	Près de l'eau	Hors de l'eau
<p>Suivi des Programmes de tests d'eau de la municipalité de SAH et du RSVL réalisés à l'été 2012</p> <p>La sécurité sur le lac : suivi des activités de la patrouille nautique. Participation à la rencontre post-mortem de la saison avec dépôt du rapport d'activités 2012.</p> <p>Participation à la mise au point du plan de travail 2013 de la patrouille nautique</p> <p>La mise à jour du pamphlet «Informations Nautiques 2012, SAH» et la mise à jour de la version du même document pour 2013</p>	<p>Suivi du dossier des quais illégaux. SAH nous promet une nouvelle réglementation au cours des prochains mois.</p> <p>Le contrôle des descentes de bateau et plus spécifiquement celle du lac Ste-Marie.</p>	<p>Suivi de l'avancement des travaux de raccordement des égouts sur les rues Morgan et Du Moulin.</p> <p>Demande d'une rencontre d'information et de consultation pour les citoyens.</p> <p>Suivi du dossier Verdier pour la protection des sommets</p>

C-) Rencontre annuelle avec le maire de SAH le 23 février 2013

Les membres du conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie ont tenu le 23 février 2013 leur rencontre annuelle avec le maire de SAH, M. Réjean Gravel.

Les sujets qui ont été traités sont listés ci-dessous, la majorité de ceux-ci reviennent à l'ordre du jour de la présente rencontre

- Les travaux de raccordement des secteurs Morgan et Du Moulin
- Le projet de raccordement du secteur Village à l'usine d'épuration
- Le projet aqueduc
- L'inspection des fosses septiques
- Les tests de qualité de l'eau du lac Ste-Marie

- La patrouille nautique et les parcours de wake et surf
- Le retrait du gouvernement fédéral de la réglementation sur les eaux navigables
- La politique environnementale de SAH
- Les problèmes d'érosion des berges
- Les quais illégaux

5. Présentation de la situation financière.

5.1 L'année 2012-2013 :

M. Pierre Vézina, trésorier de l'APEL Ste-Marie présente un rapport sommaire de la situation financière de l'association.

Encaisse au 26 mai 2012 = 2790\$

Encaisse au 25 mai 2013 = 4163.00

Membership= 2695.

Revenus de subvention de SAH ; 400\$

Principales dépenses :

- 0 00\$, Test d'eau. Tests réalisés par la ville de SAH
- 900 00\$, Correspondances et communication
- 679. 00\$, Assurance responsabilité
- 160.00\$, Casier postal :
- 500.00\$ Divers

5.2 Projections 2013-2014

Après révision de la situation financière de l'Association, le conseil d'administration a décidé de reconduire la cotisation annuelle à 35.00\$ pour 2013-2014.

Les prévisions budgétaires pour 2013-2014 sont les suivantes :

Projection de membership : 100 (3500\$).

Les principales dépenses pour 2013-2014 devraient être :

- Correspondances et communication
- Assurance responsabilité
- Casier postal
- Etc.

6. Dossiers spéciaux à suivre pour la prochaine année (juin 2013 à mai 2014) :

Présentation de M. Réjean Gravel, maire de SAH

Le président de l'APEL invite M. Gravel, maire de SAH, à s'adresser aux participants.

- En introduction, M Gravel remercie les membres du conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie pour leur implication et pour leur collaboration avec les différentes instances de la municipalité, le tout pour les bénéfices des résidents et résidentes de SAH.

- M. Gravel indique qu’au cours des 4 dernières années, son administration a priorisé la mise à niveau des infrastructures municipales de SAH et que la mise sur pied du «Fonds des travaux publics» permettra de poursuivre dans ce sens en priorisant les éléments suivants :
 - Les projets de réparations des chemins
 - Le développement du Mont Avalanche (30 000 jours skieurs par année)
 - L’entretien des bâtisses
 - Le projet d’aqueduc
 - Le projet de mise à niveau de l’usine d’épuration
 - Et
- M. Gravel salue l’arrivée de nouveaux commerces à SAH comme le Centre de rénovation BMR et il se dit confiant de voir bientôt de nouveaux arrivants.
- Venant du secteur privé, M. Gravel indique avoir eu quelques difficultés à se familiariser à la bureaucratie gouvernementale mais que maintenant «l’alignement est fait» et qu’il entrevoit avec optimisme le futur de SAH dans une approche globale de développement durable permettant d’assurer l’équilibre entre l’axe économique, l’axe social et l’axe environnemental.
- Plus spécifiquement, M. Gravel présente une mise à jour sur le projet de ligne électrique d’Hydro Québec devant traverser SAH. Les pressions des autorités municipales et des citoyens ont fait reculer Hydro Québec qui a accepté de retarder son projet pour s’assurer d’entendre tous les points de vue et d’évaluer que toutes les alternatives. Il invite tous les participants à signer la pétition présentement sur le site internet de SAH qui vise à exprimer clairement à Hydro Québec qu’il devra y avoir entente avec SAH et ses citoyens avant de procéder aux travaux. Un comité spécial d’experts a été mis sur pied par SAH pour traiter de ce dossier avec Hydro-Québec.

Le président de l’APEL remercie M. Gravel pour ses propos et le remercie d’avoir accepté des rester présent et d’assister à notre assemblée générale annuelle. Il l’invite à participer à nos discussions sur les sujets prioritaires identifiés par l’APEL Ste-Marie pour la prochaine année.

6.1 La qualité de l’eau du lac Ste-Marie et les programmes de tests en 2013

- Jean La Barre explique qu’en 2012, il y a eu deux programmes de tests de la qualité de l’eau du lac Ste Marie : le programme RSVL du Ministère de l’environnement (transparence, azote et phosphate) et le programme municipal (transparence et coliformes fécaux) réalisé par le personnel de SAH.
- Il indique que le programme RSVL sera maintenu pour le lac Ste-Marie en 2013.
- L’APEL insiste continuellement auprès des représentants municipaux sur le statut particulier du lac Ste-Marie qui est l’exutoire de l’usine d’épuration de SAH. L’APEL insiste donc sur le maintien d’un programme rigoureux de tests de la qualité de l’eau et plus particulièrement sur l’importance de vérifier régulièrement le niveau des coliformes fécaux dans le lac Ste-Marie.
- Le tableau ci-dessous donne la liste les tests réalisés en 2012 et ceux qui sont planifiés pour 2013

RESPONSABLE	TESTS	NOMBRE DE LIEUX		NOMBRE DE FOIS	
		ÉTE 2012	ÉTE 2013	ÉTE 2012	ÉTE 2013
MUNIC. SAH	COLIFORMES FECAUX	3	3	3	3
	TRANSPARENCE				
	PERYPHITON	A VENIR			
APEL- RSVL	TRANSPARENCE	2	2	10	10
	CHLOROPHYLLE, PHOSPHORE CARBONE ORGANIQUE	2	2	3	3

6.2 LES travaux de raccordement Morgan et Du Moulin. L'usine d'épuration. L'aqueduc

Morgan et Du Moulin

- Paul André Dupuis et François Beaudoin, administrateurs de l'APEL Ste Marie, présentent un court historique de ce projet, de ses justifications (manque de capacité des champs d'épuration et débordements des champs d'épuration dans le lac Ste-Marie) et des difficultés rencontrées avec l'entrepreneur. Heureusement et tel que confirmé par M. Gravel, il y a eu entente entre les parties et les travaux de raccordement des secteurs Morgan et Du Moulin devraient être complétés en juillet 2013.
- Paul André explique que les citoyens du secteur Du Moulin, pour qui ce sera un premier raccordement au réseau municipal, devront mettre à niveau leurs installations septiques et se brancher au réseau d'eaux usées de la ville, cette exigence ne s'appliquant pas aux résidents du secteur Morgan qui sont déjà reliés aux tuyaux collecteurs amenant les eaux usées aux champs d'épuration.

L'usine d'épuration

- M. Gravel confirme que SAH a entrepris une analyse complète de son réseau d'épuration des eaux et que la municipalité s'est engagée à entreprendre les travaux nécessaires pour la mise à niveau de l'usine d'épuration selon les nouvelles normes environnementales et pour l'ajout de capacité à l'usine d'épuration avant tout autre raccordement.

Le réseau d'aqueduc

- M. Gravel indique que les problèmes rencontrés en 2012 alors que la présence de trihalométhanes (THM) a été détectée dans l'eau de consommation de SAH a forcé la municipalité à se questionner sur ses sources d'alimentation d'eau potable.
- La municipalité a entrepris une analyse complète de son réseau d'aqueduc et le plan directeur de la ville prévoit la recherche d'eaux souterraines avec alimentation par puits. Ce projet est lancé en collaboration avec le ministère de l'environnement du Québec et SAH a retenu les services de consultants.

6.3 La navigation sur le lac Ste-Marie et la Patrouille Nautique :

6.3.1 Rapport sur l'année 2012 :

- Jean La Barre souhaite la bienvenue à M. Louis Croteau, directeur du plein air et du nautique à SAH. À ce titre, M. Croteau est responsable de la patrouille nautique.
- M. Croteau et M. Gravel confirment l'importance qu'ils accordent au travail de sensibilisation et d'information de la patrouille nautique sur les lacs St-Joseph et Ste-Marie. Ils insistent sur le fait que le service de patrouille nautique est assuré par des employés municipaux et que le responsable est M. Marc Leclerc.
- Messieurs Croteau et Gravel confirment que le nouveau règlement mis en place en 2012 sur l'accès aux lacs St-Joseph et Ste Marie a donné les résultats escomptés alors que plus de 650 vignettes ont été vendues en 2012 versus 450 en 2011. Ceci confirme l'engagement des utilisateurs à respecter la réglementation. Les sommes recueillies servent à payer pour la patrouille nautique et la pose des bouées.

- Messieurs Croteau et Gravel saluent l'implication de Paul André Dupuis, administrateur de l'APEL Ste-Marie, dans la révision du programme 2012 de la patrouille nautique, dans la définition du rôle de celle-ci, dans la définition de ses méthodes d'interventions et dans l'élaboration du programme 2013.

6.3.2 Programme 2013 :

- En 2013, le service de patrouille nautique continuera d'être offert par des employés municipaux et M. Marc Leclerc continuera d'en être responsable.
- En 2013, la patrouille nautique mettra encore plus d'emphase sur les inspections préventives de courtoisie avec distribution de vignettes de conformité et distribution du nouveau feuillet 2013 «Informations nautiques».
- M. Croteau confirme qu'il ne sera pas possible par manque de ressources financières d'avoir deux bateaux patrouilleurs durant les fins de semaine de grande affluence. Cependant, il est confiant qu'avec les améliorations qui seront apportées aux méthodes de travail de la patrouille nautique en 2013, que celle-ci pourra mieux intervenir en 2013 par rapport à ce qu'elle faisait en 2012.

6.3.3 Le feuillet «Informations nautiques» 2013

- M. Croteau présente la version 2013 du feuillet «Information nautiques» et les participants sont invités à en prendre connaissance. Les principaux éléments de ce pamphlet étant :
 - Le rappel des règlements fédéraux
 - Le dessin des lacs St-Joseph et Ste-Marie avec code de couleurs des différentes zones de circulation
 - Le lexique des bouées et le règlement sur les bouées
 - La présentation du rôle de la patrouille nautique
 - Le code d'éthique de la pratique des sports nautiques sur nos lacs
 - Le règlement 741 sur l'accès aux lacs
 - L'horaire du débarcadère.
- Paul André Dupuis attire l'attention des participants sur un changement important dans ce feuillet 2013 versus la version 2012 : en 2012 on y indiquait deux endroits pour pratiquer le surf sur le lac Ste-Marie, en 2013 on y présente qu'un seul endroit.

La présentation du feuillet «Information nautiques» 2013 soulève plusieurs commentaires et questionnements chez les participants :

- a) Plusieurs participants déplorent l'augmentation importante du nombre de bateaux à moteurs sur le lac Ste-Marie et l'augmentation importante du danger dans la pratique des sports non-motorisés comme le canot, le kayak, le pédalo, la natation, etc. Les propriétaires de bateaux se comportent trop souvent comme les «propriétaires du lac Ste-Marie» sans respect pour les adeptes de sports non motorisés. Pratiquer ces sports non motorisés est devenu de plus en plus dangereux sur le lac Ste-Marie
- b) Les participants reconnaissent le bénéfice de la signalisation des bouées pour assurer la sécurité des utilisateurs du lac Ste-Marie. Cependant, plusieurs participants perçoivent un effet pervers au

balisage des zones dangereuses : les conducteurs de bateaux ont perdu leurs craintes d'endommager leurs moteurs et, trop souvent, le passage entre les bouées est devenu une occasion d'en faire une piste de courses.

- c) Les bateaux sont de plus en plus gros avec des vagues de plus en plus grosses sur notre petit lac. Ces vagues créent un problème majeur d'érosion des berges et de turbulence. Cette turbulence devenant en fait un catalyseur de prolifération des algues en plus de réduire de façon importante la transparence de l'eau du lac Ste-Marie. Les participants reconnaissent qu'il est impossible d'adapter notre lac aux bateaux et surtout aux «nouveaux bateaux» conçus pour générer ces vagues toujours de plus en plus grosses mais qu'il faut absolument adapter la pratique des sports nautiques motorisés aux limites de notre lac.
- d) Plusieurs participants déplorent que la prolifération des bateaux et la pratique non responsable des sports motorisés ont changé de façon notable l'habitat des poissons mettant fortement à risque la capacité halieutique du lac Ste-Marie.
- e) Plusieurs participants considèrent que, si rien n'est fait pour respecter davantage notre lac, la tendance actuelle ne pourra qu'être porteuse de mauvaises nouvelles à moyen et long terme alors qu'on semble valoriser une «valeur actuelle» et non supporter le concept de «valeur durable» pour le lac Ste-Marie. Ils considèrent qu'un virage majeur est nécessaire et qu'une réflexion collective s'impose pour définir une vision claire sur quel type de lac nous voulons maintenant et surtout quel type de lac nous voulons laisser à nos enfants et nos petits enfants. Si rien n'est fait, le phénomène de détérioration de la qualité de l'eau du lac Ste-Marie et de la qualité de vie dans ces eaux pourrait être irréversible.

6.4 Le retrait du gouvernement fédéral de la réglementation des eaux navigables

En continuité des discussions rapportées à la section précédente, Jean La Barre demande à François Beaudoin, administrateur de l'APEL Ste-Marie, d'expliquer la décision du gouvernement fédéral de se retirer de la réglementation des eaux navigables et d'expliquer comment ce retrait vient interférer avec sur le projet de l'APEL Ste-Marie de travailler en collaboration avec la municipalité de SAH pour présenter une demande d'homologation pour le lac Ste-Marie.

François Beaudoin présente donc un court exposé sur le concept d'homologation et sur l'importance pour l'APEL Ste-Marie d'entreprendre des démarches pour élaborer un nouveau règlement sur l'utilisation du lac Ste-Marie. Il insiste sur les points suivants:

- La navigation sur lacs et rivières au Canada a toujours été de juridiction fédérale. En 2012, le gouvernement fédéral a changé la donne en déposant un projet de loi confirmant son retrait de la réglementation des eaux navigables sur les lacs comparables au lac Ste-Marie. À ce jour, il existe toujours un certain flou juridique puisque nous ne connaissons pas qui prendra la relève du gouvernement fédéral.
- Avant 2012, pour restreindre ou réglementer l'usage ou les conditions d'usage des lacs et rivières, une demande d'homologation devait être transmise au Ministère des Transports du Canada. Si le Ministère des transports acceptait, le droit de réglementer ou de légiférer sur l'usage d'un lac était transféré au gouvernement provincial qui le retransmettait à la municipalité concernée.
- Une demande d'homologation ne pouvait être présentée que par l'organisation municipale responsable des propriétés riveraines, donc la ville de SAH pour les lacs St-Joseph et Ste-Marie

- SAH a déjà obtenu (1978) l'homologation des lacs St-Joseph et Ste-Marie et ceci a amené la mise en place des règlements suivants : vitesse maximum de 10 km/hr dans la rivière entre les deux lacs, vitesse maximum de 70Km/hr sur les lacs et vitesse de 10 km/hr à l'intérieur des bouées localisées à 30 mètres de la rive. En parallèle à cette homologation, SAH a développé au cours des années un code d'éthique de pratique des sports nautiques.
- En 2005-2006, une nouvelle démarche de demande d'homologation a été entreprise mais a dû être retirée à cause de vices de procédures.
- Il est clair qu'entre 1978 et 2013 des changements majeurs ont été introduits dans la pratique des sports nautiques (pratique du wake et du surf entre autres) et une nouvelle réglementation s'impose si les propriétaires du lac Ste-Marie veulent protéger leur lac et en garantir la pérennité. Tout en admettant qu'une grande partie du problème d'algues et de sédiments au fond de notre lac est l'œuvre d'un aménagement historique inadéquat des rives combiné à l'usage d'engrais, tous reconnaissent que les bateaux à vagues sont des facteurs importants de détérioration de l'eau de notre lac. Les tourbillons créés par ces bateaux brassent les sédiments et réduisent ainsi la transparence de l'eau en plus de catalyser la production d'algues. Ces bateaux ont clairement un effet accélérateur sur le vieillissement du lac Ste-Marie.
- En conséquence, l'APEL Ste-Marie entend se mobiliser et entreprendre une démarche préparatoire pour définir ce qui pourrait devenir une nouvelle réglementation d'usage pour le lac Ste-Marie.
- Pour être recevables et potentiellement applicables, toutes les demandes de modifications aux règlements ou aux conditions d'usage des plans d'eau comme le lac Ste-Marie devront être réalisables, mesurables et vérifiables. Ainsi, une règle limitant la hauteur des vagues serait difficilement recevable car non vérifiable (non mesurable).
- En conséquence, les demandes de nouvelles réglementations pourraient être :
 - L'interdiction des moteurs à 2 temps, (très polluant)
 - La limite de vitesse des bateaux dans différentes zones,
 - L'interdiction de circuler dans certaines zones.
 - La grosseur des moteurs,
 - La distance des bouées par rapport aux rives,
 - Le poids des bateaux,
 - La présence de ballast ou non.
 - La présence de «wedge» ou non
 - Etc.
- François Beaudoin invite les participants à faire connaître leur opinion sur de tels règlements et à présenter leurs recommandations.
- Les dirigeants de l'APEL Ste-Marie reconnaissent qu'une telle démarche pourrait être porteuse de controverses mais ils estiment que le statut quo est destructeur et que la vision long terme du développement durable doit primer.
- Les dirigeants de l'APEL Ste-Marie ont déjà interpellé les autorités municipales sur ce sujet et entendent faire connaître leur point de vue lors des séances de consultation sur le projet de Politique Environnementale de SAH.

6.5 Le CCE et la Politique Environnementale de Saint Adolphe d'Howard

- En 2011, le comité consultatif en environnement (CCE) a reçu mandat de rédiger un Politique Environnementale pour SAH. Au milieu de 2012, le CCE a déposé un premier projet de politique et M. Gravel a confirmé que la municipalité entend consulter ses citoyens et les groupes représentatifs comme l'APEL Ste-Marie sur le contenu de cette politique
- L'APEL Ste-Marie a déjà pris connaissance du projet de politique environnementale et a émis certains commentaires préliminaires:
 - ✓ Le document ne semble pas mettre clairement la priorité sur la qualité de l'eau
 - ✓ Le document ne parle pas d'érosion de berges, un phénomène qualifié de majeur par l'APEL Ste-Marie pour la détérioration de la qualité de l'eau du lac Ste-Marie en plus d'affecter la valeur des résidences riveraines
 - ✓ Le document ne fait aucune référence à la circulation des bateaux et à la réglementation de celle-ci
 - ✓ Le document ne fait aucune référence à l'homologation ou à une réglementation éventuelle sur la navigation
- L'APEL Ste-Marie entend donc participer au cours des prochains mois aux séances de consultation sur cette politique environnementale et faire connaître ses attentes et ses priorités en accord avec son mandat de défendre les intérêts de tous les propriétaires du lac Ste-Marie qu'ils soient riverains ou non, résidents permanents ou résidents saisonniers.

6.6 Le dossier des quais illégaux et la nouvelle réglementation à venir

- L'APEL Ste-Marie s'est fortement impliquée en 2012 dans le dossier des quais illégaux pour s'opposer au développement de petites marinas. Son action a porté fruit puisque les fautifs ont du renoncer à leur projet et démanteler le quai qu'ils avaient mis en place.
- M. Gravel de SAH confirme l'intention de la municipalité de mettre à jour sa réglementation sur les quais et de resserrer ses contrôles sur les quais illégaux.

6.7 Le projet de ligne de transport d'Hydro Québec

M. Gravel a traité de ce sujet en introduction et il a invité les participants à aller sur internet pour signer la pétition contre le projet d'Hydro Québec tel que présenté.

6.8 Année électorale à Saint-Adolphe d'Howard

Jean La Barre indique que l'année 2013 sera une année électorale et, bien qu'elle soit apolitique, l'APEL entend interpeler les candidats et candidates sur les principaux dossiers pouvant affecter le développement durable de SAH et plus spécifiquement sur la protection de la qualité des eaux des lacs Ste-Marie et St-Joseph

7. Questions additionnelles adressées à M. Réjean Gravel :

Jean La Barre informe les participants que M. Gravel devra quitter bientôt et il les invite à poser des questions s'il y a lieu.

a-) Le développement des réseaux internet. M. Gravel indique que les autorités municipales avaient jusqu'à tout récemment convenu d'un projet d'implantation avec l'entreprise Videotron mais que cette dernière s'est retirée sans donner de réelles explications. Il faut espérer que ce n'est qu'une position de retardement du projet.

b-) Les quais illégaux. M. Gravel reconfirme l'intention de SAH de réviser sa réglementation sur les quais et de resserrer son application.

c-) Ancien pont des scouts. M. Gravel confirme que les règles environnementales rendent pratiquement impossible d'apporter tout changement au pont des scouts. M. Croteau confirme cependant qu'en 2012, des poutres ont été coupées pour assurer la sécurité des utilisateurs.

d-) Les réserves de poissons. M. Croteau indique être en contact avec les biologistes du ministère des ressources naturelles et qu'ils ont convenu qu'une inspection (recensement) des zones de fraie des dorés sera réalisée en 2014.

8. Nomination et Élection des directeurs pour 2013-2014.

Jean La Barre confirme son intérêt à demeurer membre du conseil d'administration de l'APEL Ste-Marie pour 2013-2014 et à poursuivre son travail au poste de président.

Il confirme que parmi les membres actuels du Conseil d'administration, les personnes suivantes ont exprimé leur intérêt de renouveler leur mandat au sein du Conseil pour l'année 2013-2014 :

- Paul André Dupuis Pierre Grand'Maison
- Alain Creton Pierre Vézina
- Pierre Latulippe François Beaudoin Michel Lambert

Messieurs Henri Dubon et André Girard répondent positivement à l'invitation de présenter leur candidature.

À l'unanimité, les participants confirment la nomination et l'élection des administrateurs suivants pour l'année 2013-2014 :

- Renouvellement de mandat des administrateurs actuels : M. Jean La Barre, M. Pierre Grand 'Maison, M. François Beaudouin, M. Alain Creton, M. Paul-André Dupuis, M. Pierre Vézina, M. Pierre Latulippe et M. Michel Lambert.
- Nouveau mandat pour M. Henri Dubon et M André Girard

M. La Barre félicite les administrateurs nommés pour 2013-2014 et les remercie, au nom de tous les membres de l'APEL Ste-Marie, pour leur implication et leur dévouement.

9. VARIA

Aucun point additionnel n'a été porté à varia M La Barre remercie tous les participants à la rencontre.

10. LEVEE DE L'ASSEMBLEE. L'assemblée est levée à 11h45

Pierre Grand'Maison,
Secrétaire de la réunion

Jean Labarre.
Président de la réunion
Président de l'APEL Ste-Marie